

BAILLY-ROMAINVILLIERS

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 juin 2017

Affiché le 13 juillet 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales.

(La séance est ouverte à 20h35 sous la présidence de M. Arnaud de BELENET, Maire de Bailly-Romainvilliers.)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel des membres du conseil municipal, comme suit :

Absents excusés :

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROBINEAU,
M. CHAMBAULT a donné pouvoir à M. CHASSY,
Mme HELFMAN a donné pouvoir à Mme SANTOS NUNES,
M. LEWANDOWSKI a donné pouvoir à M. STROHL,
Mme MAISONNEUVE a donné pouvoir à Mme COPIN-DEBIONNE,
Mme OUKAS a donné pouvoir à M. PADOU,
M. TALEB a donné pouvoir à M. COCOYER.

Absent :

Mme GILLET.

(Secrétaire de séance : Céline SANTOS NUNES)

1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

M. le Maire rappelle que la date de l'élection des délégués du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales a été fixée par décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017, de façon à ce que toutes les communes procèdent au vote le même jour. Le conseil municipal prévu le 26 juin a donc été décalé pour répondre à cette obligation.

En application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bailly-Romainvilliers.

M. le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, si le conseil municipal comprend des membres ressortissants d'autres États membres de l'Union européenne, ceux-ci n'ont pas le droit de participer à la désignation des délégués sénatoriaux. A savoir que seul les conseillers municipaux de nationalité française sont convoqués et participent au vote. Ainsi, Monsieur Ghislain van Deijk n'a pas pu être convoqué et rejoindra le conseil municipal à l'issue de cette séance.

M. le Maire rappelle que le dimanche 24 septembre 2017 auront lieu les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune, désignés par leur conseil municipal.

Par ailleurs, **M. le Maire** indique que certains élus, notamment les conseillers départementaux, ne peuvent être désignés par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent, étant membre de droit du collège sénatorial.

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. BONNEMAYRE, M. FELLER, M. PADOU et Mme ROBINEAU.

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

M. le Maire indique aux membres du Conseil qu'une seule et unique liste a été déposée.

M. le Maire propose au Conseil de procéder au vote dans les conditions requises.

(Il est procédé au vote)

Abstentions	00
Pour	27
Contre	00

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)...	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	27

Sont élu(s) :

Titulaires (15) :

1. Madame GBIORCZYK Anne
2. Monsieur STROHL Gilbert
3. Madame SANTOS NUNES Céline
4. Monsieur ZANNIER Fabrice
5. Madame de MARSILLY Fabienne
6. Monsieur TALEB Nasreddine
7. Madame SCHLOMKA Sandrine
8. Monsieur CHASSY Xavier-Philippe
9. Madame OUKAS Vanessa
10. Monsieur BENDANDI Daniel
11. Madame VANDERLEKEM Anne-Laure
12. Monsieur FELLER Hugues
13. Madame ALVAREZ Fabienne
14. Monsieur BONNEMAYRE Michel
15. Madame COPIN-DEBIONNE Edith

Suppléants (5) :

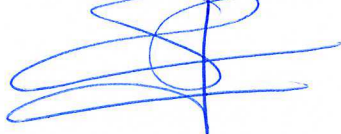
1. Monsieur BACQUART Laurent
2. Madame PIGEON Christelle
3. Monsieur PADOU Steeve
4. Madame TOUKAL Samira
5. Monsieur LEWANDOWSKI Franck

(La désignation des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales est approuvée à l'unanimité.)

M. le MAIRE clôt la séance du Conseil municipal.
(La séance est levée à 21h00)

*Fait et délibéré à Bailly-Romainvilliers,
Le 30 juin 2017*

Céline SANTOS NUNES



Adjointe au Maire
Secrétaire de séance



Arnaud de BELENET



Le Maire